

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
des délibérations du Conseil Municipal**

-----  
**Séance du 13 juillet 2023**  
-----

**OBJET :**

**Motion relative aux violences envers les élus et agents territoriaux - Demande de renforcement des moyens de lutte et de la réponse judiciaire**

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Treize Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 18h00, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

**PRESENTS**

M. VAITY Bruno (6<sup>ème</sup> Adjt) - Mme JANNIN Jocelyne (7<sup>ème</sup> Adjt) - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - Mme FLORESTAN Nadine - Mme DE LAVERGNE Agathe - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - Mme FURCY Florelle - M. BOURGOGNE Pierre - M. SADEYEN Frédéric - M. MAURIN Jorris - Mme RAMANY Nathalie - M. AURE Yves.

**EXCUSES**

M. AURE Fabien (Procuration donnée à M. LIN KWANG Joseph)  
Mme ABSYTE Brigitte  
M. ZEPHIR Jackson (Procuration donnée à Mme AURE Jacqueline)  
M. POTHIN Joseph (Procuration donnée à M. VAITY Bruno)  
Mme DEPEHI Bernadette (Procuration donnée à M. AURE Yves)  
Mme FAIN Marie Yveline (Procuration donnée à M. PAUSE Daniel)

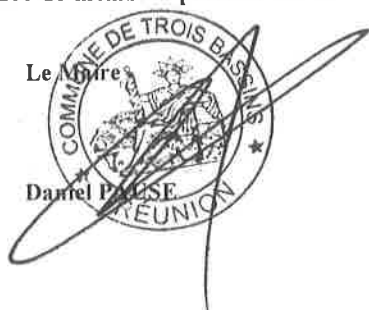
**ABSENTS**

M. FONTAINE Christopher - Mme SANDANCE Chantal - M. M'BAJOURME Bryan - Mme FRUTEAU Nadège - M. RAMAKISTIN Roland - M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy.

**NOTA :** Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal a été affichée le 20 juillet 2023, que la convocation a été faite le 07 juillet 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 16.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire  
  
Daniel PAUSE  
REUNION

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20230713-de-13072023-MO2-DE  
Date de télétransmission : 25/07/2023  
Date de réception préfecture : 25/07/2023

Le Maire expose :

**Considérant** que la récente agression du Directeur Général des Services de la CIREST, est un pas de plus dans la montée des violences dont sont victimes les élus, et désormais, les agents territoriaux ;

**Considérant** que ces violences touchent autant l'Hexagone avec la récente démission de Yannick Morez, Maire de Saint-Brevin-les-Pins, que La Réunion ;

**Considérant** que les pressions et agressions que subissent les élus, y compris par des groupes organisés, remettent en cause leur équilibre personnel, familial et professionnel ;

**Considérant** que ce phénomène de violence révèle également l'impuissance publique à apporter une réponse ferme et appropriée ;

**Considérant** que la création d'un Centre d'analyse et de lutte contre les violences faites aux élus, présenté le 17 mai 2023, et devant permettre de mieux comprendre et prévenir l'origine de ces violences répond à une demande ancienne de l'Association des Maires de France (AMF) ;

### **Il est demandé à l'Assemblée de :**

**Apporter** tout son soutien à l'ensemble des élus et aux agents territoriaux ;

**Constater** que les moyens manquent encore, à la fois pour quantifier ce phénomène de violences envers les élus et pour traiter convenablement les faits ;

**Considérer** que les élus locaux et agents territoriaux ne sont pas suffisamment soutenus ;

**Rappeler** que les élus et les agents territoriaux, sincèrement engagés à œuvrer dans le service public et pour l'intérêt commun, ne demandent aucun privilège, mais simplement que la justice sanctionne réellement avec des circonstances aggravantes ceux qui les menacent et les agressent ;

**Appeler** à mener un travail conjoint avec l'Exécutif pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux ;

**Demander** que l'AMF, l'AMDR et plus largement l'ensemble des collectivités locales soient étroitement associées aux travaux du nouveau Centre d'analyse et que celui-ci devienne une plate-forme nationale d'enregistrement et de suivi des plaintes ;

**Demander** que les moyens d'enquête humains et financiers dont disposent la police et la gendarmerie soient réévalués ;

**Demander** plusieurs évolutions de la loi permettant de porter les sanctions pénales à un niveau correspondant à la protection dont doivent bénéficier les élus dépositaires de l'autorité publique ;

**Demander** que le délai de prescription pour les menaces sur les réseaux sociaux, actuellement de trois mois, soit étendu.

**Interventions** : Néant


Accusé de réception en préfecture 974-219740230-20230713-de-13072023-MO2-DE Date de télétransmission : 25/07/2023 Date de réception préfecture : 25/07/2023
--

## DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, la motion relative aux violences envers les élus et agents territoriaux - Demande de renforcement des moyens de lutte et de la réponse judiciaire

**Pour extrait certifié conforme**

**La secrétaire**  
  
**Gertrude HOARAU**

**Le Maire**  
  
**Daniel PAUSE**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.